



VUE EN PLAN LOT L10 - LOT L13/2

Légende-type du plan d'aménagement particulier

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol par lot ou îlot

LOT / ILOT	surface du lot / de l'îlot [ares]		
	max.	min.	max.
surface d'emprise au sol [m²]	max.	min.	max.
surface de scellement du sol [m²]	max.	min.	max.
type des toitures	max.	min.	max.
type, disposition et nombre des constructions	max.	min.	max.

Délimitation du PAP et des zones du PAG

- délimitation du PAP
- - - délimitation des différentes zones du PAG

Courbes de niveau

- - - terrain existant
- - - terrain remodelé

Nombre de niveau

- I, II, III, ... nombre de niveaux pleins
- +1, 2, ...R nombre d'étages en retrait
- +1, 2, ...C nombre de niveaux sous combles
- +1, 2, ...S nombre de niveaux en sous-sol

Hauteur des constructions:

- hc-x hauteur à la corniche de x m
- ha-x hauteur à l'acrotère de x m
- hf-x hauteur au faite de x m

Types, dispositions et nombre des constructions:

- oc constructions en ordre contigu
- onc constructions en ordre non contigu
- x-mi x maisons isolées
- x-mj x maisons jumelées
- x-mb x maisons en bande

Type et nombre de logements

- x-u x logements de type unifamilial
- x-b x logements de type bifamilial
- x-c x logements de type collectif

Formes de toiture

- tp toiture plate
- tx (y%-z%) toiture à x versants, degré d'inclinaison
- ← orientation de la pente

Servitudes

- servitude de type urbanistique
- servitude écologique
- servitude de passage
- élément bâti ou naturel à sauvegarder

Infrastructures techniques

- |||| rétention à ciel ouvert pour eaux pluviales
- - - canalisation pour eaux pluviales
- - - canalisation pour eaux usées
- fossé ouvert pour eaux pluviales

Légende-type du plan d'aménagement particulier

Gabarit des immeubles (plan / coupes)

- alignement obligatoire pour constructions destinées au séjour prolongé
- limites de surfaces constructibles pour constructions destinées au séjour prolongé
- alignement obligatoire pour dépendances
- limites de surfaces constructibles pour dépendances
- limites de surfaces constructibles pour constructions souterraines
- limites de surfaces constructibles pour avant-corps

Délimitation des lots / îlots

- lot projeté
- îlot projeté
- terrains cédés au domaine public communal

Degré de mixité des fonctions

- min x% pourcentage minimal en surface construite brute à dédier au logement par construction
- x% y% pourcentage minimal et maximal en surface construite brute de logement par construction
- x% pourcentage obligatoire en surface construite brute de logement par construction

Espaces extérieurs privés et publics

- Evp espace vert privé
- EVP espace vert public
- ADJ aire de jeux ouvert au public
- espace extérieur pouvant être scellé
- voie de circulation motorisée
- espace pouvant être dédié au stationnement
- chemin piéton / piste cyclable / zone piétonne
- voie de circulation de type zone résidentielle ou zone de rencontre

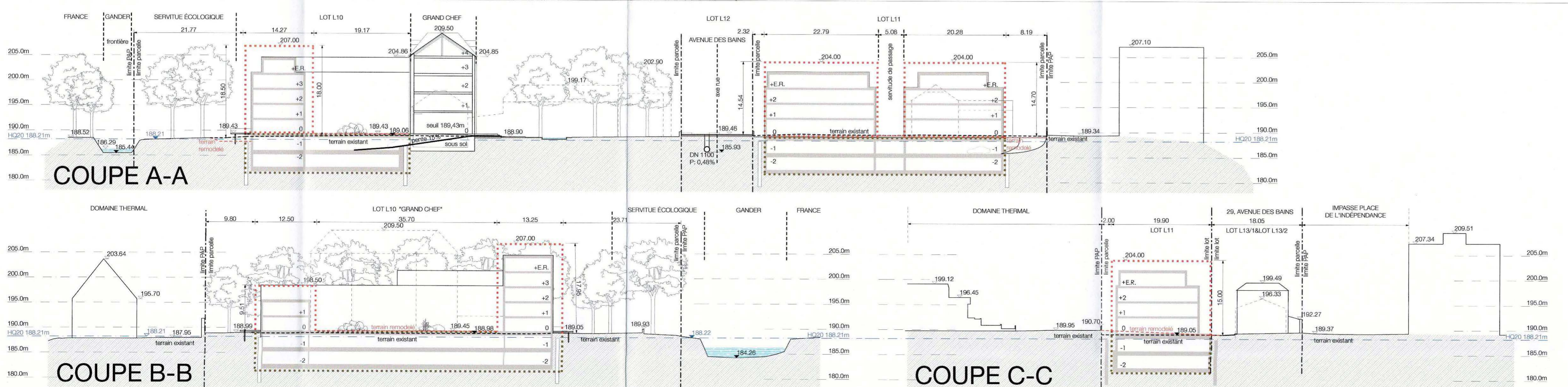
Plantations et murets

- arbre à moyenne ou haute tige projeté / arbre à moyenne ou haute tige à conserver
- haie projetée / haie à conserver
- muret projeté / muret à conserver

INDICE	DATE	DESCRIPTION DES MODIFICATIONS
J	10.08.2018	Vue en plan LOT 13/1 et LOT 13/2; Coupe C-C; Schémas degré utilisation sol; courbes de niveau
I	14.02.2018	Lignes "fossé ouvert pour eaux pluviales", élimin. surfaces scellées niveau bassin de rétention
H	02.02.2018	Intégration nouveau concept de rétention, terrain remodelé et taille bassin de rétention
G	25.01.2018	Limites de surfaces constructibles terrasses, adaptation légende, réduire servitude de passage
F	12.01.2018	Légende: dénomination fond de plan; hachure toits existants; ligne de niveau HQ20

Éléments complémentaires

- bande 20M servitude "urbanisation"
- versants et superstructures toits existants
- construction existante
- bâtiment existant à conserver
- fond de plan représenté à titre indicatif
- plan d'eau
- terrains cédés au domaine privé de l'état
- limites de surfaces constructibles pour terrasses
- altitudes
- courbes de niveau du terrain



Maître d'ouvrage:
FAREI Services S.A.
4A, Zone Industrielle "Am Bruch"
L-3327 Crauthem

Projet:
PROJET D'AMÉNAGEMENT PARTICULIER
"DOMAINE AM PARK" MONDORF-LES-BAINS

Phase:
PARTIE GRAPHIQUE PAP

Contenu:
PLAN ET COUPES DES LOTS L10 - L13/2
HÔTEL GRAND CHEF ET MAISON N°29
AVENUE DES BAINS

Personne de contact:
Joël Frisoni
Tél: +352 26 50 21
Mail: frisoni@urba.lu

Signature maître d'urbanisme:
Date: 17.09.2018

Signature bureau d'urbanisme:
Date: 17.09.2018

Le présent document appartient à ma décision d'approbation du 17/09/2018
Le ministre de l'Intérieur
Dan Kersch

Les plans et visualisations sont soumis aux droits d'auteur appartenant à URBA URBANISTES S.À R.L.
Membre de l'O.A.U.: URB10355. Chaque nouvelle révision annule tous les plans précédents. Ce plan ne peut être transmis à un tiers sans l'autorisation du bureau d'urbanisme. Les plans d'autorisation ne peuvent en aucun cas être utilisés comme plans de construction ou d'exécution. Le non-respect de ce nota engage la seule et entière responsabilité de l'exécutant.

Dressé: JF
Vérifié: LF
Date: 09.06.2017
Echelles: 1:500
Plan N°: U003-PAP-PG-05
Réf. Fichier: /Volumes/Urba/Projekte/U003 PAP FAREI Mondorf-les-Bains 2016/Urbaniste/20180810_U003_PAP_PG_05_j.pn